



Renseignement pour se faire rembourser par une agence immobilière

Par **DAHAN**, le **22/03/2011** à **20:20**

Bonjour,

Mon agence m'a fait payer 2€ tous les mois pendant trois ans avec comme motif "frais de timbre".

J'ai appris aujourd'hui que c'était illégal et qu'elle devait me rembourser. Cependant j'ai déménagé et je ne suis plus dans cette agence depuis 2 mois. Puis-je quand même demander un remboursement à l'agence,

Je vous remercie d'avance de répondre à ma question.

Bien Cordialement.

Par **mimi493**, le **22/03/2011** à **20:24**

LRAR à l'ancien bailleur, pour le remboursement, qu'il se débrouille avec l'agence